



AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2021 • Vierte Sitzung • 16.09.21 • 08h00 • 19.4069
Conseil national • Session d'automne 2021 • Quatrième séance • 16.09.21 • 08h00 • 19.4069



19.4069

Motion Roduit Benjamin. Schweizer Kohortenstudie zur Untersuchung der Gesundheit von Kindern und Jugendlichen

Motion Roduit Benjamin. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.21

Roduit Benjamin (M-E, VS): La pandémie a mis en exergue les défis liés à la santé des enfants. Les nombreuses interventions parlementaires et les divers rapports quant à la santé psychique ou au stress des enfants et des jeunes démontrent l'importance d'avoir une vision d'ensemble, mais aussi la nécessité de développer des mesures adéquates pour assurer leur développement sain.

Et c'est là que ma motion prend tout son sens. En effet, de nombreux pays, au contraire de la Suisse, disposent depuis longtemps d'une étude de cohorte sur les enfants et les adolescents. Qu'est-ce qu'une étude de cohorte? Il s'agit ici de suivre pendant une longue période un grand nombre d'enfants et d'adolescents choisis indépendamment de leur état de santé et d'étudier les facteurs qui contribuent au risque de développement des maladies: alimentation, exercice physique, habitudes de vie, environnement, contexte socioéconomique, etc.

De ce point de vue, les cohortes constituent l'un des instruments de référence les plus pertinents pour la recherche en santé publique. Et cela est essentiel si l'on veut maîtriser les coûts de la santé. Bien connaître la santé des enfants et des adolescents, vous le savez très bien, permet de faire des économies notables en matière de santé publique sur le long terme.

Le Conseil fédéral lui-même reconnaît dans sa réponse qu'il existe des lacunes en matière de données relatives à la santé des enfants et des adolescents. Le manifeste pour la santé des enfants et adolescents et le rapport national sur la santé de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) arrivent à la même conclusion.

Prenons l'exemple de la consommation de boissons énergisantes qui, du point de vue de la santé, est particulièrement problématique chez les jeunes. Dans une réponse à l'interpellation 17.3719, déposée en 2017, le Conseil fédéral prend comme référence une étude "Health Behaviour in School-aged Children" (HBSC) effectuée sur des jeunes de 11 à 15 ans. L'institut allemand d'évaluation des risques, dans un document daté de mai 2019, prend position à ce sujet sans ambiguïté – et généralement, cet institut est assez prudent dans ses réponses: en Suisse, eh bien il n'existe pas de recensement pour les enfants de moins de onze ans, alors que cette frange de la population consomme aussi régulièrement des boissons énergisantes.

De plus, dans ce type d'études HBSC, souvent citées par le Conseil fédéral jusque dans la réponse à ma motion, on observe à chaque fois des enfants différents. Le projet de cohorte que je présente dans ma motion vise au contraire à offrir un bien meilleur suivi et, du coup, à produire des informations et des connaissances plus précises.

On pourrait citer aussi d'autres domaines, comme celui de la santé mentale, qui est devenu particulièrement sensible. On sait que de nombreux troubles mentaux commencent dès l'enfance et l'adolescence. Mais, pour avoir une idée précise, il faut réaliser des études fiables.

Enfin, l'argument d'une étude "Swiss made" ne doit pas être négligé. Pouvons-nous être dépendants, en l'état actuel et au cœur de la pandémie, des statistiques produites à l'étranger,

AB 2021 N 1666 / BO 2021 N 1666

sans certitude qu'elles correspondent effectivement aux pratiques et aux modes de vie des jeunes Suisses? Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter ma motion, soutenue d'ailleurs par Santé publique Suisse.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2021 • Vierte Sitzung • 16.09.21 • 08h00 • 19.4069
Conseil national • Session d'automne 2021 • Quatrième séance • 16.09.21 • 08h00 • 19.4069



Berset Alain, conseiller fédéral: Ce que demande la motion de M. le conseiller national Roduit, à savoir mettre en place un suivi, est tout à fait compréhensible. Le manque de données à disposition a d'ailleurs été mis en évidence dans le Rapport national sur la santé 2020 de l'Observatoire suisse de la santé. Le rapport recommande le recueil de données sur les enfants.

Nous reconnaissons, je dois vous le dire Monsieur Roduit, qu'il existe aujourd'hui des lacunes dans ce domaine. Cependant, nous proposons le rejet de la motion, comme vous l'avez vu, parce que nous pensons que l'objectif que vous souhaitez atteindre peut déjà être atteint par d'autres voies qui sont en phase de réalisation. D'une part, comme mentionné dans l'avis sur le postulat Roduit 21.3220, "Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents", nous allons examiner la possibilité d'inclure des enfants et des adolescents dans la prochaine phase de l'Etude suisse sur la santé – c'est un élément important. C'est une étude qui a pour but de fournir des données sur la santé de la population, mais aussi de mieux comprendre l'impact de notre environnement et de nos comportements. C'est une étude qui se trouve en phase pilote. Le but est de tester la faisabilité de la mise en place d'une cohorte nationale, et en 2022 le Conseil fédéral pourra se prononcer sur la suite de cette étude. Ainsi, si les données sur les enfants et les adolescents y sont intégrées, la demande de la motion sera remplie. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons attendre de voir ce que donneront ces travaux préliminaires pour décider ensuite, en connaissance de cause, de ce qui pourra se passer.

D'autre part, un autre élément à mentionner est le Rapport national sur la santé 2020 dans le cadre duquel l'Office fédéral de la santé publique, avec les cantons, prévoit de définir un set d'indicateurs nécessaires pour appréhender l'état de santé des enfants et des adolescents. Nous souhaitons là aussi examiner ensuite si les données correspondantes à ces indicateurs sont déjà produites et disponibles et pourraient être complétées. Cela pourrait le cas échéant être intégré dans des études qui sont déjà menées, comme l'Etude suisse sur la santé, ou alors faire l'objet de nouvelles études spécifiques.

Il y a donc ces deux éléments. Je reconnaiss volontiers, comme vous Monsieur Roduit, qu'il y a des lacunes et que le problème existe, mais nous avançons et j'aimerais vous inviter à évaluer la situation une fois que nous aurons fait cette analyse et ces différents pas, c'est-à-dire l'année prochaine, et à déterminer si cela convient, si cela suffit ou ne suffit pas. C'est à ce moment-là, je pense, que des décisions de nature politique seront à prendre, y compris, bien sûr, sur la base de rapports demandés par le Parlement, notamment celui en réponse au postulat 21.3220 que vous avez déposé et qui va dans cette direction.

J'aimerais vous inviter à rejeter la motion.

Präsident (Aebi Andreas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.4069/23563)

Für Annahme der Motion ... 106 Stimmen

Dagegen ... 80 Stimmen

(1 Enthaltung)